

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du 13 avril 2011**

---

*L'an deux mil onze, le 13 avril à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 04avril 2011 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur THOMAS, Maire.*

*Etaient présents* : M. THOMAS, Mme SPILLEMAECKER, Mme METZ, Mme RABAH, MM. PIEKARSKI, F.PINET, G.AUDIGNON, E.LAUBE, E.BRIMONT, F.GUINY

*Absents* : MM. A.GUILLOU, Y.BARBER, F.MORIER

*Pouvoirs* : Monsieur M.ZIEMINSKI à Monsieur F.PINET  
Monsieur F.EUZET à Monsieur E.BRIMONT

Monsieur GUINY demande l'autorisation d'enregistrer le conseil municipal afin de pouvoir vérifier l'exactitude du compte rendu. Monsieur THOMAS refuse l'enregistrement.

*Secrétaire de séance* : Monsieur GUINY n'accepterait d'être secrétaire de séance qu'à condition 1° de choisir un administré présent dans la salle comme adjoint, en l'occurrence Monsieur LALLEMAND, 2° que les débats soient enregistrés, 3° qu'une dérogation lui soit accordée pour le réaliser dans un délai dépassant les 8 jours réglementaires. Monsieur Le Maire refuse ces conditions. Monsieur GUINY reproche à Madame SPILLEMAECKER d'utiliser des tournures de phrases dans un style dissimulant la vérité et de ne pas relater la totalité des propos tenus lors des réunions, d'où l'utilité d'un enregistrement.

Afin de commencer la séance, Monsieur Le Maire demande à Madame SPILLEMAECKER de bien vouloir accepter d'être secrétaire de séance.

Madame SPILLEMAECKER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du conseil municipal du 12 janvier 2011.

Monsieur GUINY s'étonne qu'on lui remette des documents en début de séance du conseil municipal concernant le budget communal et accuse le Maire et les autres conseillers de faire preuve, une fois de plus, de non transparence. Il précise que le Maire et son Adjointe Madame SPILLEMAECKER ne respectent pas les délais de communications nécessaires pour étude. Madame METZ essaye d'expliquer à Monsieur GUINY que très peu de changements sont intervenus et essaye de lui faire comprendre ces changements.

**1 - Approbation et vote du compte de gestion 2010 du percepteur concernant la commune**

**Délibération 06-2011**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2010 communal du percepteur :

**Compte de gestion de la commune :**

	<i>Résultat à la clôture exercice 2009</i>	<i>Part affectée à l'investissement exercice 2010</i>	<i>Résultat exercice 2010</i>	<i>Résultat de clôture exercice 2010</i>
I – Budget principal				
Investissement	5.834,31		- 92.962,50	- 87.128,19
Fonctionnement	670.323,56		-252.860,62	417.462,94
<b>TOTAL</b>	<b>676.157,87</b>		<b>- 345.823,12</b>	<b>330.334,75</b>

**Votants 12 dont 2 pouvoirs, pour : 11, Contre : 1**

## 2 - Approbation et vote du compte de gestion 2010 du perceuteur concernant l'eau et l'assainissement

### Délibération 07-2011

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2010 eau et assainissement ,du perceuteur :

#### Compte de gestion eau et assainissement

	Résultat à la clôture exercice 2009	Part affectée à l'investissement exercice 2010	Résultat exercice 2010	Résultat de clôture exercice 2010
I – Budget principal				
Investissement	16.883,63		- 21.994,45	- 5.110,82
Fonctionnement	109.336,24		- 1.819,07	107.517,17
<b>TOTAL</b>	<b>126.219,87</b>		<b>- 23.813,52</b>	<b>102.406,35</b>

**Votants 12 dont 2 pouvoirs**

**Pour 12**

## 3 - Approbation du Compte Administratif 2010 de la commune.

### Délibération 08-2011

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil pour laisser les membres du conseil débattre sur le compte administratif 2010 et voter :

#### Compte administratif de la commune :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		670.323,56		5.834,31		676.157,87
Opérations de l'exercice	735.632,61	482.771,99	498.815,15	405.852,65	1.234.447,76	888.624,64
Totaux	735.632,61	1.153.095,55	498.815,15	411.686,96	1.234.447,76	1.564.782,51
<b>Résultats de clôture</b>		<b>417.462,94</b>	<b>87.128,19</b>			<b>330.334,75</b>

**Votants : 12 dont 2 pouvoirs**

**Pour : 11**

**Contre : 1**

## 4 - Approbation du Compte Administratif 2010 eau et assainissement

### Délibération 09-2011

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil pour laisser les membres du conseil débattre sur le compte administratif 2010 eau et assainissement,

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		109.336,24		16.883,63		126.219,87
Opérations de l'exercice	26.104,14	24.285,07	35.488,63	13.494,18	61.592,77	37.779,25
Totaux	26.104,14	133.621,31	35.488,63	30.377,81	61.592,77	163.999,12
<b>Résultats de clôture</b>		<b>107.517,17</b>	<b>5.110,82</b>			<b>102.406,35</b>

**Votants 12 dont 2 pouvoirs, pour : 12**

## 5 - Affectation des résultats 2010 du budget communal

### Délibération 10-2011

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2010 pour équilibrer le budget primitif 2011 en section d'investissement au compte 1068 à savoir 87.128,19€

**Votants 12 dont 2 pouvoirs**

**Pour : 11**

**Contre : 1**

## 6 - Affectation des résultats 2010 du budget eau et assainissement

### Délibération 11-2011

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'affecter une partie de l'excédent d'exploitation 2010 pour équilibrer le budget primitif 2011 en section d'investissement au compte 1068 à savoir 5.110,82€.

**Votants 12 dont 2 pouvoirs**

**Pour : 11**

**Contre : 1**

## 7 - Vote des quatre taxes

### Délibération 12-2011

Le Maire informe que les membres de la commission des finances ont travaillé sur la préparation du budget et le calcul des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011, Madame METZ explique que la Commune prélève les taxes communales et départementales et reversent après encaissement la part départementale à l'Etat.

La proposition suivante est soumise au vote :

	Taux d'imposition 2010 Commune + Département	Taux d'imposition 2011 Commune + Département soumis au vote
Taxe d'habitation	11,20	11,47
Taxe foncière (bâti)	11,69	11,97
Taxe foncière (non bâti)	23,10	23,65
CFE	14,78	15,13

Soit un coefficient de variation proportionnelle de 2,3809 soit un produit attendu de 214 785 €.

**Votants : 12 dont 2 pouvoirs**

**Pour : 5**

**Contre : 7**

La majorité n'étant pas obtenue, le budget primitif prévisionnel étudié lors de la commission des finances est à refaire.

## **8 - Réhabilitation de l'abreuvoir**

Monsieur GUINY fait part à Madame SPILLEMAECKER et Monsieur PINET, en charge de ce dossier, qu'il est inadmissible d'envisager la réhabilitation de l'abreuvoir en prétendant conserver le patrimoine culturel. Pour sa part, les études menées par le PNR sont mal faites et mal gérées. Monsieur GUINY s'étonne que le PNR et la commune aient pu envisager de faire réaliser le chantier par l'Entreprise FABER condamnée en justice. Les chiffres ne sont pas donnés correctement, et la commune ferait mieux d'économiser et de moins dépenser pour des choses inutiles. Monsieur GUINY précise que nous devrions être tous plus attentifs au patrimoine. Ce n'est pas en faisant travailler des animateurs et jeunes amateurs de l'Association CONCORDIA PICARDIE que l'on peut obtenir un bon résultat. Monsieur GUINY est offusqué du choix du PNR et de la commune de faire travailler des jeunes étudiants inexpérimentés.

Madame SPILLEMAECKER essaye d'expliquer à Monsieur GUINY que l'encadrement et la surveillance du chantier sont réalisés par des architectes professionnels du PNR. En acceptant l'intervention de CONCORDIA PICARDIE, le coût de la rénovation est diminué. Le PNR subventionne 70 % des travaux.

## **9 - Délibération pour autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes conventions pour la réhabilitation de l'abreuvoir**

### **Délibération 13-2011**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1er avril 2010 acceptant de déposer auprès du PNR un dossier de rénovation de l'abreuvoir situé route d'Eve à Ver sur Launette,

Vu la délibération en date du 26 mai 2010 donnant pouvoir à Monsieur le Maire pour signer une convention entre la Commune et le PNR dans le cadre de la rénovation de l'abreuvoir.

Vu la délibération en date du 14 octobre 2010 acceptant la participation du PNR pour un montant de 23 000 € pour la rénovation de l'abreuvoir.

Considérant qu'il est nécessaire de conserver le patrimoine communal pour le transmettre en bon état aux générations futures.

Le Conseil Municipal délègue la signature à Monsieur le Maire de Ver pour signer toutes conventions afférentes à la rénovation de l'abreuvoir.

### **Votants 12 dont 2 pouvoirs**

**Pour : 11**

**Contre : 1**

## **10 - Demande de subvention pour les ATSEM auprès du Conseil Général de l'Oise**

### **Délibération 14-2011**

Vu le courrier du Conseil Général en date du 11 février 2011 informant le Conseil Municipal de son intention de continuer de soutenir l'aide à la pré-scolarisation en zone rurale pour l'année scolaire 2010/2011

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal son accord pour l'octroi de cette subvention.

**Votants 12 dont 2 pouvoirs**

**Pour : 12**

### **11 - Etude urbaine**

Madame SPILLEMAECKER demande aux conseillers s'ils ont des observations à soumettre au Cabinet d'Etudes EXTRA MUROS concernant l'étude urbaine, et rappelle qu'une présentation à la population peut être envisagée.

Le sujet est reporté ultérieurement.

### **12 - Questions diverses**

#### **A - Monsieur GUINY soumet les questions et réflexions suivantes :**

1° - « Suite aux statistiques de la délinquance communiquées par la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin, Monsieur le Maire quelles sont vos intentions pour renforcer la sécurité sur la commune ? Une information et une mise en garde de la population sont-elles envisagées ? »

2° - « En date du 5 mars 2011 à 16 h 35, je vous ai transmis un mail où je m'étonnais de l'intervention de Monsieur CHOTARD sur un territoire communal. Monsieur CHOTARD est-il missionné par une délibération du conseil municipal pour couper du bois ? A-t-on le droit de faire travailler un administré au sein de la commune, sans sécurité ? Je demande une preuve écrite, une assurance, une convention passée avec cet administré. Je constate que la commune est toujours dans l'illégalité. De même que l'on parle de conserver le patrimoine alors que l'on permet des clôtures en fibro ciment dans le bois de St Laurent ».

3° - « Des feux ont été faits à côté de la ferme de Monsieur CHERON. Celui-ci s'est adressé au conseiller municipal habitant le plus proche de chez lui, moi-même, pour constater cette irrégularité. Faisant mon travail d'élus, je constate que Monsieur le Maire a fait couper des arbres appartenant à Monsieur CHERON, qu'un bornage du chemin avait été fait alors qu'il en existait déjà un et que ce sont des dépenses superflues. Le bornage est inexact. Ces dépenses sont somptueuses pour la commune »

4° - « Le pont chemin de la messe s'écroule de plus en plus (sûrement suite au passage du tracteur de Monsieur CHOTARD). Que comptez-vous faire, Monsieur le Maire ? »

5° - « J'ai constaté un affichage sur le Rabelais. Monsieur le Maire, j'aimerais savoir si vous avez signé l'acte d'achat du Rabelais ? A quelle date ? Devant quel notaire ? »

Monsieur Le Maire lui confirme que l'acte d'achat a été réalisé en janvier 2011.

6° - « Monsieur LAUBE, vous nous avez parlé d'une étude de faisabilité pour refaire la station d'épuration de VER. Pourquoi dépenser 20 000 € pour une étude. Avez-vous une estimation ? »

Monsieur LAUBE explique à Monsieur GUINY qu'étant donné la saturation de la station, les exigences et les normes européennes, il est nécessaire d'envisager la réfection ou la création d'une nouvelle station d'épuration. Si on ne le fait pas, la commune sera sous tutelle.

Monsieur GUINY déclame à Monsieur le Maire et Conseillers présents qu'ils ont du mal à mettre des projets en place qu'ils donnent l'impression d'être sur un petit nuage et qu'ils ne se rendent pas compte qu'ils sont sur la Commune de Ver. Il s'inquiète du rythme où vont les dépenses, comment allons-nous financer les stations d'épurations ? Il précise que l'on ferme les yeux et que dans les années à venir la commune sera dans une situation difficile.

7° - « Madame METZ, à l'origine de la réalisation de l'aire de jeux par PROLUDIC, où en est la subvention du Conseil Général ? J'espère que nous l'obtiendrons, je m'inquiète beaucoup».

Madame METZ précise que la demande est faite.

Madame SPILLEMAECKER, rédactrice de ce compte rendu, a essayé de rapporter le plus exactement l'essentiel des propos de Monsieur GUINY.

### **B – Madame METZ donne les informations suivantes :**

1° - Le 29 mars un contrôle de la PMI pour la cantine scolaire et le périscolaire a été fait. Tout est OK.

2° - Le 30 avril, la commune réalise le traditionnel feu d'artifice pour la fête communale. Un nouveau prestataire a été choisi, l'ancien ayant cessé son activité.

3° - Considérant les accords de Grenelle, le traiteur de la cantine ARMOR CUISINE a informé la commune qu'à compter de 2012 la France s'est engagée à ce que 20 % de l'alimentation soit BIO, ce qui entraîne un coût supplémentaire. Trois propositions nous ont été faites par le traiteur :

- 1 - Ne rien changer dans la composition du menu le jour où un plat BIO est servi = coût supplémentaire 3,5 %.
- 2 - Le jour où le plat BIO est servi, enlever un composant du menu : l'entrée, le fromage ou le dessert. Pas d'incidence tarifaire.
- 3 - Ne rien faire pour le moment et attendre d'y être obligé en 2012.

Le comité des parents d'élève, le personnel de la cantine et les élus ont opté pour la solution n° 2.

4° - Considérant l'accroissement des naissances sur la commune, il sera nécessaire de créer une classe supplémentaire en maternelle pour la rentrée scolaire 2012, ce qui entraînera des investissements obligatoires : bâtiment, poste d'ATSEM... L'école de Loisy peut être mise aux normes : installations électriques, création de sanitaires adaptés... A prévoir très vite.

***La séance est levée à 23 h***